

Rapport d'évaluation du Plan sur les langues officielles

Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale

Évaluation des plans d'action ministériels de la troisième année



Préparé pour le:
Cabinet du premier ministre

Par :
**l'Unité de coordination des langues officielles
Secrétariat des affaires intergouvernementales**

Mai 2019

Table des matières

Résumé	2
Plan sur les langues officielles, Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale.....	4
Sommaire des constatations – De la première à la troisième année	5
Conclusion	7
Annexe A.....	8

Résumé

Le rapport présente la troisième évaluation annuelle du Plan sur les langues officielles, *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Il couvre les trois premières années du Plan, notamment les exercices financiers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

Le Plan est basé sur les secteurs d'activités suivants :

- La langue de service
- La langue de travail
- Le développement des deux communautés linguistiques officielles
- La connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations

Après trois années complètes du Plan sur les langues officielles avant cette évaluation, le présent rapport est axé sur un aperçu du Plan à ce jour. La première année du Plan a comporté de nombreuses initiatives gouvernementales, qui étaient nécessaires pour établir les données de référence. La deuxième année du Plan a comporté la mise en œuvre de ces initiatives au sein des ministères. Durant la première et la deuxième année, les rôles et les responsabilités au sein des services des ressources humaines du GNB, ont été réorganisés. Il a donc fallu modifier certaines activités prévues. Cela a mené au transfert de certains dossiers des langues officielles d'un ministère à un autre. Au cours de la troisième année du Plan, il y a eu réalisation de l'exercice de centralisation et de l'examen ainsi que du transfert subséquent de plusieurs dossiers importants des langues officielles (formation en langue seconde, évaluations linguistiques, gestion des profils linguistiques et modules d'apprentissage en ligne). Cela est venu s'ajouter aux initiatives ministérielles en cours qui ont été mises en œuvre lors de la deuxième année.

Au cours des trois premières années du Plan, de nombreuses initiatives ont été entreprises au gouvernement et dans les ministères. Voici les points saillants des tâches réalisées par secteur d'activités :

Langue de service

- Un aide-mémoire sur les langues officielles a été produit, publié en ligne et incorporé au programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés ;
- Un modèle pour établir l'ordre de priorité en ce qui concerne la participation des employés à la formation en langue seconde a été élaboré ;
- L'objectif gouvernemental, soit satisfaire 90 % des exigences des profils linguistiques, a été atteint au cours de chaque année du Plan ;

- Une clause a été élaborée pour tous les contrats de service avec des tiers afin de garantir que les obligations relatives aux langues officielles sont respectées au cours de la prestation de services au nom du gouvernement provincial.

Langue de travail

- Par l'utilisation de diverses mesures, les ministères et organismes établissent maintenant la langue de travail préférée de tous les employés ;
- Toutes les évaluations de rendement sont maintenant réalisées dans la langue officielle de choix de l'employé ;
- Il y a eu examen des cours gouvernementaux et ministériels (le cas échéant) pour faire en sorte qu'il y ait un inventaire adéquat des cours offerts dans les deux langues officielles.

Développement des deux communautés linguistiques officielles

- De nouvelles lignes directrices concernant les sommaires sur les langues officielles dans les rapports annuels des ministères ont été élaborées.
- Les ministères et organismes continuent d'inclure un sommaire des activités en matière de langues officielles dans leurs rapports annuels respectifs.

Connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations

- Les questions au sujet des langues officielles ont été incluses dans le nouveau sondage sur l'engagement des employé(e)s.
- La boîte à outils sur les langues officielles (en ligne) a été mise à jour.

Plan sur les langues officielles, *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*

En 2013, la *Loi sur les langues officielles* a été modifiée. Le nouvel article 5 de la *Loi* indique que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit maintenant élaborer et mettre en œuvre un plan global relatif à ses obligations linguistiques. Le nouveau Plan gouvernemental sur les langues officielles, *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, a été élaboré conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi*. Le Plan a été mis en œuvre en 2015 par l'Unité de coordination des langues officielles du Secrétariat des affaires intergouvernementales et s'applique à tous les ministères et organismes de la partie 1 des services publics. La mise en œuvre et les évaluations annuelles du Plan sont coordonnées par l'Unité de coordination des langues officielles.

Le Plan est basé sur les secteurs d'activités suivants, et un résultat prévu est attribué à chacun.

1. Langue de service

Une offre active et des services de qualité égale, en français ou en anglais, selon le choix du citoyen peu importe où il se trouve dans la province.

2. Langue de travail

La possibilité pour les employés de travailler et de faire carrière en français ou en anglais selon leur choix personnel.

3. Développement des deux communautés linguistiques officielles

L'encouragement, par des mesures positives, du développement des communautés anglophone et francophone de la province.

4. Connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations

Une bonne connaissance et compréhension de la *Loi*, des politiques et des règlements, de même que des obligations du gouvernement provincial en matière de langues officielles et les avantages liés au bilinguisme officiel.

En plus des objectifs mesurables qui étaient compris, le Plan continue d'offrir la souplesse aux ministères et aux organismes d'incorporer d'autres objectifs en fonction de la culture ou de l'environnement de leur organisation. Tous les ministères et organismes de la partie 1 des services publics du gouvernement du Nouveau-Brunswick ont dressé des plans d'action pour la troisième année.

Sommaire des constatations – De la première à la troisième année

Première année (2015-2016)

Cette période comportait presque uniquement des objectifs ministériels. Vingt-deux ministères et organismes avaient un plan d'action durant cette période.

Un modèle d'établissement des priorités pour la formation en langue seconde a été élaboré au niveau central et mis en œuvre dans tous les ministères. Cet outil procure aux ministères une méthodologie pour aider à déterminer quels employés devraient avoir la priorité dans la sélection pour suivre une formation en langue seconde. Cela permet d'adopter une approche plus cohérente et transparente dans l'ensemble du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Une communauté de pratique a été établie au niveau central qui a permis aux coordonnateurs des langues officielles et aux coordonnateurs de la formation en langue seconde de tous les ministères de la partie 1 de se rencontrer plusieurs fois par année pour discuter du Plan du gouvernement sur les langues officielles, des plans d'action ministériels, des changements à la formation en langue seconde, et des mises à jour. Elle leur a aussi permis de recevoir des mises à jour sur les langues officielles au gouvernement du Nouveau-Brunswick, notamment les travaux réalisés à l'égard des initiatives gouvernementales.

L'accent sur la gestion des profils linguistiques a été rétabli, l'objectif étant que tous les ministères mettent à jour régulièrement et tiennent leurs profils linguistiques et satisfassent 90 % des exigences des profils.

Un sommaire sur les langues officielles a été créé et ajouté au modèle de rapport annuel des ministères. Ce sommaire a assuré que tous les ministères ont fait un compte rendu cohérent au sujet de leurs activités en matière de langues officielles.

Un guide pratique sur les langues officielles a été élaboré en vue de son inclusion dans les trousseaux d'orientation des nouveaux employés à l'avenir.

Deuxième année (2016-2017)

À cause d'une certaine réorganisation globale, le nombre total de ministères ayant un plan d'action est passé de 22 à 20. La centralisation des services des ressources humaines a aussi commencé, ce qui a entraîné des changements importants dans la responsabilité de plusieurs dossiers importants des langues officielles.

La communauté de pratique a continué de se rencontrer durant cette période offrant aux

coordonnateurs des langues officielles et coordonnateurs de la formation en langue seconde des mises à jour régulières des nouveaux outils, etc.

Le respect de 90 % des exigences des profils linguistiques s'est poursuivi au cours d'une deuxième année pendant que les ministères ont continué d'aligner leurs équipes sur les profils linguistiques même après les réorganisations.

Le modèle de rapport annuel qui a été mis en œuvre au cours de la première année est toujours utilisé par tous les ministères pour rendre compte des activités en matière de langues officielles.

Une nouvelle clause a été élaborée pour tous les contrats de service avec des tiers, laquelle a assuré le respect des exigences relatives à la langue de service par tous les ministères employant une personne ou une organisation afin de fournir un service en leur nom.

Troisième année (2017-2018)

Il y avait encore 20 ministères avec un plan d'action durant cette période d'évaluation (annexe A). Les initiatives mises en œuvre lors de la première et la deuxième année se sont poursuivies au sein des ministères, soit les réunions de la communauté de pratique, le respect des profils linguistiques, le rapport annuel sur les langues officielles et l'utilisation de la clause ajoutée aux contrats de service avec des tiers, sans parler des autres activités courantes ayant trait aux langues officielles selon les plans d'action ministériels.

Au cours de la troisième année, il y a eu transfert des dossiers gouvernementaux des langues officielles. Le Conseil du Trésor est demeuré responsable des politiques sur la langue de service et la langue de travail, tandis que Service Nouveau-Brunswick est devenu responsable de la formation en langue secondaire, de la gestion des profils linguistiques et des modules de formation en ligne sur les langues officielles. L'Unité de coordination des langues officielles est demeurée responsable de l'orientation stratégique du gouvernement provincial par rapport aux langues officielles, dont tous les aspects du Plan du gouvernement sur les langues officielles.

Durant cette période, il y a eu réalisation d'un exercice de référence pour déterminer le nombre d'employés bilingues occupant des postes de cadres intermédiaires et supérieurs au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

De même durant cette période, un nouveau sondage sur l'engagement des employé(e)s a été élaboré, lequel comprenait plusieurs questions sur les langues officielles. Le sondage sera lancé au cours de la prochaine année du Plan.

Finalement les employés de l'Unité de coordination des langues officielles, du Conseil du Trésor et de Service Nouveau-Brunswick ont formé un groupe de travail qui se réunit régulièrement pour traiter des dossiers gouvernementaux des langues officielles ainsi que des initiatives gouvernementales du Plan du gouvernement sur les langues officielles. Le grand groupe s'est aussi divisé en divers sous-groupes pour travailler à d'autres projets sur les langues officielles, au besoin, qui n'étaient pas inclus dans le Plan du gouvernement sur les langues officielles.

Conclusion

Bien que les trois premières années du Plan du gouvernement sur les langues officielles *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* se sont déroulées au cours d'importants exercices de réorganisation et de centralisation. Cependant le travail s'est poursuivi afin de réaliser des progrès dans certains domaines critiques.

Au cours de la quatrième année, les ministères doivent travailler à des initiatives propres à leurs besoins et cultures. Il y a des thèmes communs dans certains ministères. Toutefois d'autres initiatives ajoutées aux plans de travail des ministères sont uniques. Les ministères devront aussi poursuivre les initiatives lancées au cours des années précédentes.

Annexe A

**Ministères et organismes qui doivent soumettre un plan d'action comme l'exige la loi
(selon leur nom durant la troisième année)**

Ministère/Organisme	Plan d'action élaboré
Agriculture, Aquaculture et Pêches	Oui
Bureau du Conseil exécutif	Oui
Cabinet du premier ministre	Oui
Cabinet du procureur général	Oui
Commission de police du Nouveau-Brunswick	Oui
Conseil du Trésor	Oui
Développement de l'énergie et des ressources	Oui
Développement social	Oui
Éducation et Développement de la petite enfance	Oui
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Oui
Environnement et Gouvernements locaux	Oui
Finances	Oui
Justice et Sécurité publique	Oui
Opportunités Nouveau-Brunswick	Oui
Santé	Oui
Secrétariat des affaires autochtones	Oui
Service Nouveau-Brunswick	Oui
Société de développement régional	Oui
Tourisme, Patrimoine et Culture	Oui
Transports et Infrastructure	Oui